

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 09 SEPTEMBRE 2016 – 20 h 30

**ETAIENT PRESENTS** : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Natahlie BURFIN - Noël CATHELIN - Christophe DEGLISE - Jocelyne DESCOLLONGES - Emmanuel GINET - Melvyn GIRAULT - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Bernard VIVIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Céline THEVENOUX ➔ Bernard VIVIER  
Cristinne URBIN ➔ Jocelyne DESCOLLONGES

**Date de convocation** : 02 septembre 2016

**Secrétaire de séance** : Jocelyne DESCOLLONGES

## I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2016

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2016

## II – FINANCES COMMUNALES

### 1° Suivi des budgets

Monsieur le Maire communique aux Conseillers pour information et examen la situation budgétaire au 08 septembre 2016 des différents budgets de la commune. L'évolution du budget principal est conforme aux prévisions.

### 2° Restes à recouvrer

La Trésorerie de Lagnieu a transmis l'état des restes à recouvrer au 1<sup>er</sup> septembre :

- 18 903 € pour le rôle eau potable, dont 8 435 € restent dus sur le 1<sup>er</sup> semestre 2016

- 22 013 € pour le rôle assainissement, dont 10 396 € restent dus sur le 1<sup>er</sup> semestre 2016

Le Directeur de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), questionné récemment sur les moyens de recouvrement mis en œuvre, indique que le rattachement, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la Trésorerie de Lagnieu à celle d'Ambérieu-en-Bugey permettra un renforcement des procédures de recouvrement.

## III – AFFAIRES SCOLAIRES

### 1° Point sur rentrée

L'effectif est de 116 élèves.

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Les contrats des 2 agentes contractuelles embauchées en remplacement des deux agentes, en indisponibilité, ont été reconduits pour l'année 2016-2017.

### 2° TAP

96 enfants sont inscrits pour participer aux TAP.

L'équipe d'animatrices, pilotée par la structure Enfance et Loisirs, a été fortement renouvelée.

### 3° Travaux

Les travaux d'extension de la cour arrière du groupe scolaire ont été réalisés courant août.

### 4° Plan Vigipirate

Pour prendre en compte le renforcement du Plan Vigipirate le conseil municipal opte pour un système de visiophone en lieu et place du système interphone précédemment retenu. Installation durant les prochaines vacances scolaires.

### 5° matériel cantine

Une consultation pour le changement du lave-vaisselle a été engagée. Cout d'un appareil neuf à envisager 2 800 € TTC.

### 6° logiciel cantine-garderie

Afin de pouvoir gérer avec plus d'efficacité les services cantine scolaire et garderie périscolaire des consultations ont été lancées pour l'acquisition d'un logiciel de gestion administrative par Internet. Décision avant fin de l'année après analyse comparative des offres.

## IV URBANISME

### 1° Révision POS PLU

Monsieur le Maire communique aux conseillers le compte rendu de la réunion du 17 août.

Cette réunion a été consacrée à la suite du diagnostic communal :

- repérage du bâti
- hiérarchisation des déplacements
- diagnostic agricole.

Un recensement des constructions manquantes sur les documents cadastraux (constructions récentes, constructions et équipements non déclarés) sera établi en concertation avec les services du Cadastre de Nantua.

### 2° Permis d'aménager Certelles Sud

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux d'extension des réseaux pour desservir, dans le cadre d'un projet d'aménagement, un lotissement privé de 4 lots à construire et des terrains communaux, constructibles, actuellement enclavés.

Travaux d'extension conditionnés par l'établissement d'actes notariés de cession de terrain au bénéfice de la commune.

### 3° Lots communaux de la Taline

La Commune mettra en vente deux lots (800m<sup>2</sup> et 1103 m<sup>2</sup>) au lieu-dit la Taline, au prix de 55 € le m<sup>2</sup>.

#### **4° Cuma**

Un arrêté de refus du permis de construire pour un hangar de 724 m<sup>2</sup> pour le stockage de matériels attelés à l'usage de la CUMA a été communiqué aux pétitionnaires.

Faisant suite à de multiples échanges avec une diversité d'intervenants la commune, toujours à la recherche de pistes pour faire aboutir le dossier, a sollicité un cabinet d'urbanisme pour lancer une nouvelle procédure de modification simplifiée du POS adaptée au contexte.

#### **5° Dossiers d'urbanisme en cours**

- Zone NC : occupations et utilisations admises

Ne sont admises que les constructions d'habitation ou extension d'habitation liées et nécessaires à l'activité de l'exploitation agricole.

Les aménagements de « grangeons » existants situés en zone NC, pour un usage autre, ne sont pas admis.

- Mûrs par enrochement en zones urbanisées

Les architectes des Bâtiments de France et du CAUE intervenant sur notre commune indiquent : « les enrochements sont des dispositifs de fort impact visuel marquant profondément le paysage. Ces aménagements étrangers à la commune et inadaptés aux codes architecturaux locaux doivent être proscrits au profit de murs de soutènement traditionnels, avec un parement soit en petites pierres calcaires jointées soit enduit de manière uniforme afin de s'harmoniser avec l'aspect des façades des constructions.

Les PC et DP comportant ces aménagements seront instruits en tenant compte de ces observations.

### **V - RESEAUX VOIRIE**

#### **1° Travaux réalisés**

L'adjoint en charge du réseau d'eau fait le point sur les travaux réalisés :

- réparation de fuites sur le réseau d'eau au Golet
- recherche de fuites sur le réseau  
(à venir lancement d'une campagne intensive de recherche de fuites afin d'améliorer le réseau dont le rendement est inférieur à 50%)
- surveillance des réservoirs

#### **2° rejets parasites dans le réseau d'assainissement collectif**

Lors des interventions de contrôle des stations de lagunage par les services du Département, il est régulièrement constaté que les stations ne fonctionnaient pas efficacement suite à l'apport important d'eaux pluviales diverses (toitures, cours,...) dans les réseaux d'assainissement.

Des mesures correctives doivent être apportées. Il sera donc procédé à des vérifications sur les conditions d'évacuation des eaux pluviales sur les constructions / habitations de la commune.

#### **3° Elagage des chemins**

Une campagne d'élagage par un prestataire sera réalisée en début d'automne.

#### **4° Cimetière**

- réfection du mur : à compter du 12 septembre
- entretien des concessions : il est rappelé qu'il revient aux familles de veiller au bon entretien des concessions, occupées ou simplement réservées (avec entourage de délimitation)

### **VI – BATIMENTS COMMUNAUX**

#### **1° Cession**

Les conditions de cession des bâtiments et / ou du fonds arrêtés par le conseil municipal lors de la séance du conseil du 8 juillet, ont été communiqués aux gérants du Relais des Grangeons fin juillet, pour une réponse attendue au 15 septembre 2016.

#### **2° Appartement mairie**

L'appartement T2 (58 m<sup>2</sup>) situé au 2<sup>ème</sup> étage de la mairie est disponible à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016. Le prix du loyer est fixé à 350 € mensuel.

Un diagnostic d'isolation est à prévoir pour évaluer les déperditions de chaleur par les combles. Suites selon diagnostic.

#### **3° Mise en accessibilité**

La sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a émis un avis favorable à la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée présenté le 19/12/2015. Un dossier, de mise en conformité comportant un dossier administratif et un dossier de présentation graphique (plans avant et après travaux) sera à établir et à transmettre à la DDT avant fin janvier 2017. Pour la réalisation de ce dossier le conseil municipal a retenu la proposition de DIAGACESS associé à ATELIER DE CONSTRUCTION, de Viriat, pour un montant d'honoraires de 15 600 € TTC.

### **VII – CCRCP**

Monsieur le Maire, Vice-Président de la CCRCP, informe le conseil municipal de l'avancement des travaux pour réaliser l'intégration de la CCRCP dans la CCPA au 01/01/2017. De nombreuses réunions en préfecture et au siège de la CCPA, à Chazey-sur-Ain, se sont déjà déroulées et se prolongeront jusqu'à la fin de l'année 2016.

### **VIII GESTION DES AFFAIRES COURANTES**

#### **1° Vogue 2016**

Le Président du Comité des Fêtes a été sollicité pour qu'il soit fait part à la municipalité du bilan fonctionnel de la nouvelle organisation de la vogue.

L'organisation de la vogue 2017 découlera du résultat de l'analyse conjointe de ce bilan fonctionnel par les responsables du Comité des Fêtes et de la commission communale.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les élus qui par leur action / concertation soutenue avec les différentes parties prenantes (Sous-Préfète, officiers de Gendarmerie et du SDIS) et les organisateurs et forains, pour que la vogue puisse se dérouler malgré les nouvelles exigences liées au Plan Vigipirate renforcé, ont été surpris de l'attitude de quelques membres parmi les organisateurs pour qui il aurait fallu passer outre aux recommandations / exigences des autorités en matière de prévention des risques.

## **2°- Risques feux de forêts**

Vu les conditions de sécheresse en certaines zones de la commune le Maire avait pris un arrêté le 25 août 2016 pour prendre des mesures de protection contre les risques d'incendie.

En date du 8 septembre 2016 le Préfet de l'Ain a pris un arrêté général, étendu à 69 communes du Bas-Bugey, interdisant les accès aux espaces boisés. Durée prévisionnelle : jusqu'à fin septembre 2016.

## **IX DIVERS**

### **1° Propriétés – parcs non entretenus (risques de propagation de feux)**

Une demande a été renouvelée cet été auprès du Maire pour qu'il diligente un prestataire pour procéder à des travaux d'élagage et d'entretien d'une propriété, comportant beaucoup d'arbres et de haies, voisine de l'habitation de la personne demandeuse.

Monsieur le Maire a rappelé à la personne demandeuse que la commune ne peut intervenir dans une propriété privée close, et occupée, pour se substituer aux propriétaires et procéder aux travaux d'entretien requis.

Il a rappelé à cette personne qu'à l'été 2015, été très sec, un courrier avait été adressé aux propriétaires de parcs/espaces boisés pour les rappeler à leurs obligations d'entretien.

### **2° Circulation entravée 15 août**

Une habitante de la rue d'innimont a fait part des difficultés de circulation le soir du 15 août.

### **3° Déchets déposés sur parcelle privée**

Un habitant signale en mairie que des déchets (une centaine de pneus) ont été déposés sur son terrain.

En l'absence de l'identité du déposant, le propriétaire du terrain devient propriétaire de ces déchets.

### **4° BARRAC**

Le conseil municipal décide de renouveler la convention de mise à disposition de locaux dans l'ancienne école de la gare.

### **5° Remerciements**

La Bibliothèque et la Chorale du Canton de Lhuis remercient pour la subvention accordée en 2016.

---

Séance levée à 22h45.

Compte rendu co-rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.